

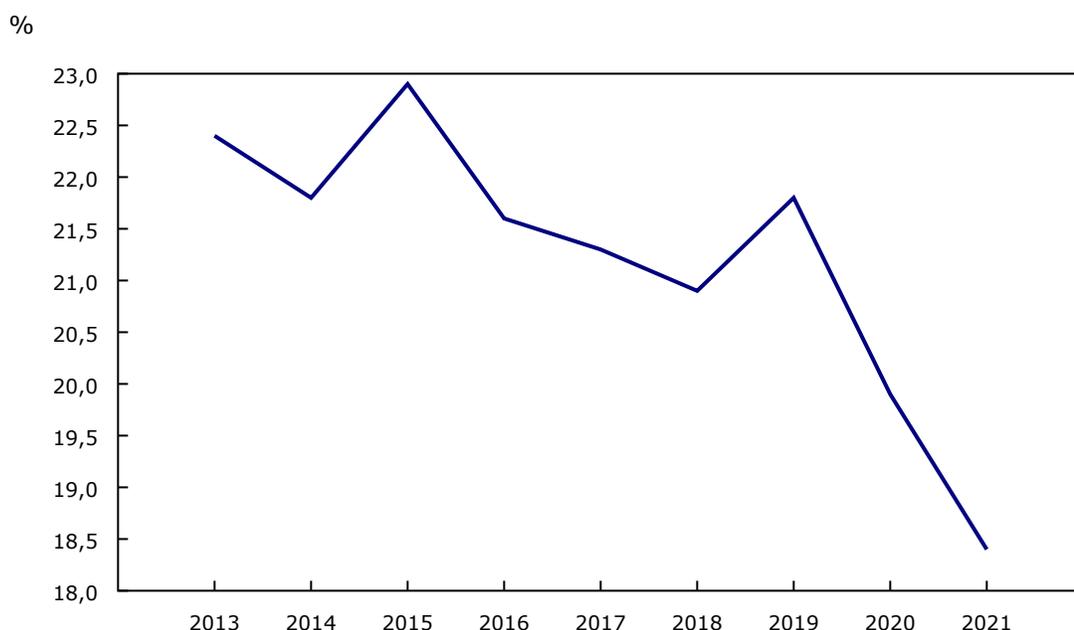
Indicateurs de parcours pour les apprentis inscrits au Canada, 2021

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le lundi 28 août 2023

La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur la vie de nombreux Canadiens, y compris les apprentis. La fermeture de plusieurs lieux de travail et d'établissements d'enseignement a interrompu les heures de formation en milieu de travail et de formation technique, de sorte qu'il était difficile d'accumuler les crédits requis pour l'obtention du certificat. Par conséquent, de nombreux apprentis ont éprouvé de la difficulté à terminer leur programme à temps.

Avant la pandémie, 21,8 % des apprentis terminaient leur formation pendant la durée du programme. Pour ceux qui ont terminé leur programme d'apprentissage en 2021, ce taux a diminué pour s'établir à 18,4 %. La pandémie a donc entraîné des répercussions importantes sur les certifications dans les métiers.

Graphique 1 Taux annuels de certification des apprentis au Canada



Note(s) : Les taux de certification sont mesurés en fonction d'une période équivalant à une fois la durée du programme.

Source(s) : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154), 2008 à 2021.

Les taux de certification reculent pour les coiffeurs/coiffeuses et les cuisiniers/cuisinières, mais augmentent ou demeurent stables pour les métiers de la construction

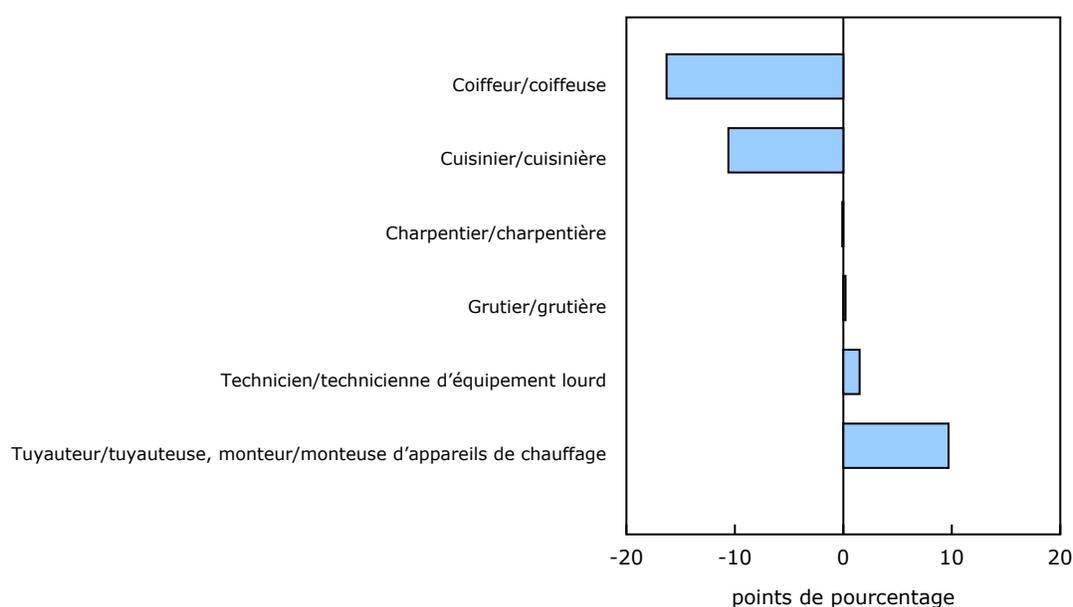
En 2021, parmi les 25 métiers Sceau rouge sélectionnés pour lesquels des données sont accessibles, les coiffeurs/coiffeuses (-16,3 points de pourcentage) et les cuisiniers/cuisinières (-10,6 points de pourcentage) ont enregistré les baisses les plus marquées du pourcentage des apprentis ayant reçu leur certification (taux de certification) pendant la durée du programme. Ce recul peut être attribuable aux effets disproportionnés des restrictions liées à la pandémie sur des industries précises. Malgré la reprise globale de l'emploi en 2021, certaines industries, notamment les restaurants à service complet et les établissements de restauration à service restreint (-19,4 %) ainsi que les services de soins personnels (-21,6 %), ont continué à enregistrer des niveaux d'emploi



inférieurs à ceux observés avant la pandémie. De plus, la durée du programme de deux ans pour les coiffeurs/coiffeuses et les cuisiniers/cuisinières est plus courte que la durée habituelle de quatre ans des programmes des autres métiers. Par conséquent, les apprentis désirant obtenir leur certification avant la fin de la durée de leur programme en 2021 ont dû terminer la majorité de leur formation pendant les restrictions les plus rigoureuses de la pandémie.

En revanche, la construction a été désignée comme étant un secteur essentiel et a été exemptée de diverses mesures de santé publique dans plusieurs provinces et territoires, ce qui a mené à des taux de certification accrus ou relativement stables dans quelques métiers liés à la construction. Ces métiers incluent les monteurs/monteuses de conduites de vapeur et les tuyauteurs/tuyauteuses (+9,7 points de pourcentage), les techniciens/techniciennes d'équipement lourd (+1,5 point de pourcentage), les couvreurs/couvreuses (+0,4 point de pourcentage), les grutiers/grutières (+0,2 point de pourcentage) et les charpentiers/charpentières (-0,1 point de pourcentage).

Graphique 2 Variation en points de pourcentage des taux de certification de 2020 à 2021, certains métiers, Canada



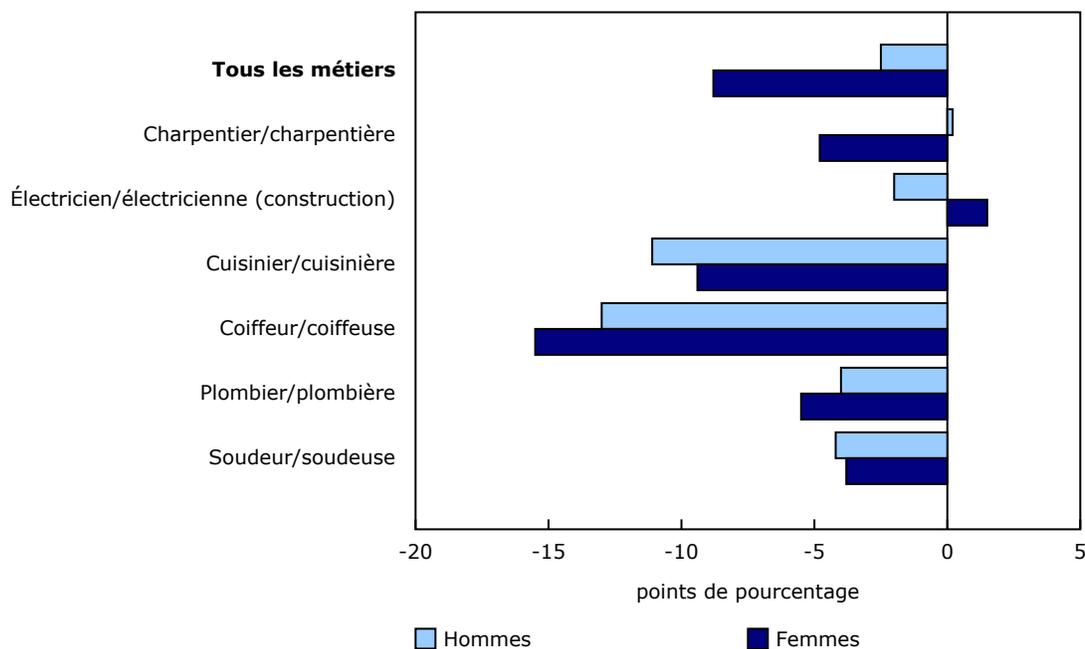
Note(s) : Les taux de certification sont mesurés en fonction d'une période équivalant à une fois la durée du programme.

Source(s) : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154), 2008 à 2021.

Puisqu'une plus forte concentration de femmes apprenties dans les métiers a été touchée par la pandémie (p. ex. les coiffeuses et les cuisinières), les taux de certification globaux des femmes apprenties ont baissé davantage que ceux des hommes apprentis en 2021.

Toutefois, pour certains métiers, les taux de certification des femmes apprenties ont moins diminué ou ont même augmenté comparativement aux taux des hommes apprentis. Par exemple, les taux de certification des cuisiniers ont diminué de 11,1 points de pourcentage, comparativement à une baisse de 9,4 points de pourcentage pour les cuisinières. De même, le taux de certification pour les électriciennes en construction a connu une légère hausse (+1,5 point de pourcentage), alors que le taux de certification des électriciens en construction a enregistré une baisse (-2,0 points de pourcentage).

Graphique 3
Variation en points de pourcentage des taux de certification de 2020 à 2021, selon le sexe,
Canada



Note(s) : Les taux de certification sont mesurés en fonction d'une période équivalant à une fois la durée du programme.

Source(s) : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154), 2008 à 2021.

Dans nombre de métiers, moins d'apprentis ont reçu leur certification ou ont abandonné leur formation avant la fin de la durée de leur programme en 2021, comparativement aux cohortes précédentes, et plus d'apprentis ont poursuivi leur formation. De nouvelles données permettront de déterminer si ce nombre accru d'apprentis ayant poursuivi leur formation est le résultat de personnes ayant obtenu leur certificat ou de personnes ayant tout simplement repoussé leur abandon.

Note aux lecteurs

Contexte

Le présent communiqué comprend des données du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI) de 2021, qui fait partie de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail. Les données sur les parcours d'apprentissage comprennent des renseignements sur les taux de certification, de persévérance et d'abandon au cours d'une période équivalant à une fois, une fois et demie et deux fois la durée du programme, ce qui correspond à quatre, six et huit ans après l'inscription pour la plupart des programmes. Pour obtenir plus de renseignements sur la méthodologie et les concepts utilisés dans la présente étude, consultez le document intitulé « [Indicateurs de parcours pour les apprentis inscrits au Canada, 2021](#) ».

Données, définitions et concepts

Des indicateurs de parcours d'apprentissage ont été établis pour tous les métiers au niveau agrégé et pour certains métiers à des niveaux désagrégés, notamment les 25 métiers désignés Sceau rouge et 5 métiers non désignés Sceau rouge qui représentent la majorité des apprentis de 2008 à 2021. Quatre métiers non désignés Sceau rouge (travailleur/travailleuse auprès des jeunes et des enfants, travailleur/travailleuse des services de développement, éducateur/éducatrice de la petite enfance et assistant/assistante en éducation) sont considérés comme des métiers désignés ayant un programme d'apprentissage seulement en Ontario.

Certification : Les exigences de délivrance d'un certificat varient d'une province ou d'un territoire à l'autre au Canada. Dans la plupart des cas, les apprentis reçoivent un certificat lorsqu'ils ont satisfait à des exigences telles qu'une formation supervisée en milieu de travail et une formation technique, et qu'ils ont réussi un ou plusieurs examens. Parallèlement, la plupart des ouvriers qualifiés obtiennent leur certification après avoir passé un examen.

Abandon : Il s'agit de la proportion d'apprentis ayant abandonné un programme d'apprentissage donné après la date à laquelle ils s'y sont inscrits.

Persévérance : Il s'agit de la proportion d'apprentis ayant poursuivi un programme d'apprentissage donné à la fin de l'année de déclaration.

Cohorte : Il s'agit du groupe d'apprentis ayant atteint la fin de la durée de leur programme avant la fin d'une année civile. La durée la plus courante d'un programme est de quatre ans. Toutefois, les durées peuvent varier, d'un an à cinq ans, selon la province ou territoire et le métier. Par conséquent, une cohorte peut regrouper des apprentis ayant commencé leur formation à différentes années, selon la durée du programme. Par exemple, la cohorte de 2021 regroupe des apprentis qui ont commencé un programme d'un an en 2020, un programme de deux ans en 2019, un programme de trois ans en 2018, un programme de quatre ans en 2017 et un programme de cinq ans en 2016.

Métiers désignés : Il s'agit de métiers pour lesquels une formation d'apprenti et des qualifications professionnelles sont offertes au Canada. Ces métiers sont régis par les provinces et les territoires, qui déterminent les métiers pour lesquels une formation d'apprenti est offerte et des certificats sont accordés. Les provinces et les territoires déterminent également les métiers désignés qui exigent une certification pour travailler sans supervision dans le métier. Les données provenant du SIAI comprennent uniquement les métiers qui ont été désignés dans au moins une province ou un territoire.

Métiers à certification obligatoire : Il s'agit de métiers pour lesquels les travailleurs sont tenus de suivre et de réussir un programme d'apprentissage pour pouvoir occuper un emploi dans le métier. Les provinces et les territoires déterminent le statut obligatoire ou non obligatoire des métiers désignés. Par conséquent, le statut obligatoire ou non obligatoire d'un métier désigné varie selon la province ou le territoire.

Apprentis inscrits : Il s'agit de personnes qui participent à un programme de formation en milieu de travail supervisé dans un métier désigné dans leur province ou territoire. Afin de compléter la formation, l'apprenti doit être inscrit auprès du corps administratif approprié, généralement un ministère de l'éducation ou du travail ou un organisme de réglementation de l'industrie propre au métier désigné.

Métiers à prédominance masculine ou féminine : Il s'agit de programmes de métiers dans lesquels un sexe représente au moins 80 % de tous les apprentis inscrits.

Programmes du Sceau rouge et sans la mention Sceau rouge : Le programme du Sceau rouge établit des normes communes pour évaluer les compétences des personnes de métier partout au Canada. Les compagnons d'apprentissage qui répondent aux normes du Sceau rouge, après avoir réussi l'examen, reçoivent la mention Sceau rouge sur le certificat de métier décerné par leur province ou territoire. À l'échelle nationale, on compte 54 métiers pour lesquels des normes communes du Sceau rouge sont actuellement établies. En revanche, les métiers non désignés Sceau rouge ne sont pas soumis à des normes interprovinciales. De nombreux métiers non désignés Sceau rouge n'exigent pas la réussite d'un examen pour travailler dans le métier.

Tableaux disponibles : tableau [37-10-0193-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3154](#).

Il est maintenant possible de consulter le document de recherche intitulé « [Études après la migration des immigrants admis en 2010 et 2011 : incidence de l'achèvement d'une formation des métiers spécialisés au Canada sur les résultats économiques](#) », qui fait partie de la série *L'éducation, l'apprentissage et la formation : Série de documents de recherche* ([81-595-M](#)).

Le produit « [Indicateurs longitudinaux de l'apprentissage au Canada](#) » est maintenant accessible dans *Statistique Canada – Produits de visualisation de données* ([71-607-X](#)).

Le guide de référence technique « [Indicateurs de parcours pour les apprentis inscrits au Canada, 2021](#) » est maintenant accessible. Ce guide fait partie des *Guides de référence technique de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail* ([37200001](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).